



Regroupement familial pour beneficiaire de aah

Par **azd77**, le **09/08/2008** à **19:12**

bonjour.

Je suis tunisien résidant en France depuis +25 ans, je suis en AAH, (maladie génétique orpheline). Je suis marié, mon épouse et mes 3 enfants se trouvent en Tunisie, et pour des raisons medicales, je ne peux plus faire (aller-retour) Paris/Tunis comme avant.

Ma question est je l'hespere assez claire.

- Quel est le moyen le plus rapide pour faire venir les miens près de moi?
- Quel type de regroupements existent-ils pour mon cas: médical si ça existe, ou regroupement comme Monsieur tout le monde?

En vous remerciant chaleureusement.

Par **jeetendra**, le **10/08/2008** à **10:41**

bonjour, vous réclamerez auprès de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales de votre commune ou de votre département ou auprès de l'agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations un dossier de demande de regroupement familial à remplir et à déposer, il sera tenu compte de vos ressources, de la superficie de votre logement, de votre état médical.

Si l'autorisation de regroupement familial est accordée vous pourrez faire venir votre épouse et vos enfants mineurs uniquement, le délai de réponse du préfet ne peut excéder 6 mois, la

famille en Tunisie dispose d'un délai de 6 mois pour demander au Consulat de France en Tunisie un visa et un délai de 3 mois une fois le visa obtenu pour venir en France, courage à vous, cordialement